

BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone : 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux
Prix annuel de l'abonnement: 12 NF

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

N° 269 26 Mars 1960

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES: 1°- sur poirier, la croissance des boutons du 11 au 16 et la reprise actuelle de cette croissance rendent nécessaire le renouvellement immédiat de tous les traitements appliqués avant le 15 Mars.

2°- sur pommier, l'extension du premier traitement à de nouvelles régions ne se justifie pas encore. Dans les régions déjà touchées par le bulletin du 16 Mars et où le 1er traitement n'a en général pu être fait avant le 21, le renouvellement de ce traitement ne sera prévu que par un bulletin ultérieur.

INFORMATIONS

XYLEBORE: des températures supérieures à 19° à l'ombre seraient actuellement très propices à l'activité de ce ravageur et nous rappelons à cette occasion les conseils fournis à son sujet dans les bulletins précédents.

PERITELES: des attaques de ce ravageur (nommé serpiller dans la vallée du Rhône) sur les boutons floraux ont déjà été constatés dans la région.

On peut efficacement le combattre à l'aide d'un des produits suivants: D.D.T. H.C.H. ou Lindane (tous trois aux doses doubles des doses habituelles).

PUCERON VERT DU POMMIER: dès son apparition, ce puceron peut être détruit par un des produits indiqués dans la liste jointe au bulletin N° 268 (bas des pages 1 et 3).

OIDIUM DU PECHER ET DU POMMIER: les traitements contre l'Oïdium du pommier doivent être renouvelés fréquemment en début de végétation, 15 à 8 jours suivant la vitesse de croissance et l'importance des pluies.

Quant à l'Oïdium du pêcher, sur les plantations et variétés qui y son sujettes, il doit faire l'objet d'un premier traitement à la chute des pétales, renouvelé fréquemment dans les premières semaines. Soufres et bouillie sulfocalcique sont efficaces.

Contre les Oïdium, il est nécessaire de bien mouiller.

VIGNE

INFORMATIONS

NOCTUELLES OU VERS GRIS: ces chenilles qui dévorent les bourgeons dès leur ouverture ont causé quelques dégâts ces dernières années dans le nord de la région.

Dans les zones attaquées, les procédés suivants peuvent être utilisés:
- pulvérisation d'une bouillie contenant 600 à 800gr. d'un produit à 50% de D.D.T.
- épandage au pied des ceps, de préférence le soir d'appâts ainsi constitués:

pour 100kg de son (soit H.C.H. 1kg de matière active
(soit Aldrine 2 kg " " "
(soit Chlordane liquide, 5kg de matière active
+ la quantité d'eau nécessaire pour "friser" le son

7271

CULTURES DIVERSES

INFORMATIONS

MELIGETHE DU COLZA (rappel) Traiter avec un des produits indiqués dans la liste jointe au bulletin N° 268 dès que 4 à 5 insectes sont visibles sur chaque pied.
Les traitements sont absolument interdits pendant la floraison.

MOUCHES DE LA CAROTTE, de l'OIGNON et du POIREAU
Traitement préventif contre les mouches
a) désinsectisation du sol avant semis ou repiquage
- Aldrine - 30gr de matière active à l'are
- Heptachlore - 30gr de " " " "
b) Traitement des semences
- Aldrine - 1gr5 de matière active pour 100 gr. de semences
- Lindane - 4gr de matière active pour 100 gr. de semences de carotte (d'une spécialité riche en lindane)

SEPTORIOSE DU CELERI
En traitement préventif
a) désinfection du sol
- générateurs de vapeur ou chaleur
- formol du commerce, s'utilise sur terrain nu après bêchage 15 à 21 jours avant la mise en culture à raison de 10 l. par m2 d'une solution dosant 2,5% de formol.
b) desinfection des semences aven l'un des fongicides suivants réservés à cet usage: - organo-mercuriques - T.M.T.D. et Tétrachloroparabenzoquinone

SCLEROTINIA SUR SALADES: contre le Sclérotinia ou pourriture du collet: désinfection préventive du sol, chaleur, formol ou P.C.N.B. qui s'emploie à raison de 0kg800 à 1kg de matière active à l'are juste avant le semis ou le repiquage.

ANTHRACNOSE DU POIS: contre cette maladie: désinfection des semences avec des produits organo mercuriques ou à base de T.M.T.D.

NOCTUELLES OU VERS GRIS & COURTILIERES: le procédé de lutte par appâts au son indiqué dans la rubrique "vigne" peut être appliqué contre les vers gris et les courtilières en cultures maraichères, sauf en ce qui concerne l'H.C.H. Les pulvérisations au D.D.T. peuvent également être appliquées contre les vers gris.

INFORMATIONS GENERALES

ABONNEMENTS: Pour tous les abonnés qui n'auraient pas renouvelé leur abonnement avant le 25 Mars 1960, ce bulletin est le dernier qu'ils recevront au titre de 1959. Afin d'éviter une interruption du service, ils sont invités à effectuer le plus rapidement possible leur versement pour 1960 (par versement ou virement à notre C.C.P. exclusivement)

REGIONS GEOGRAPHIQUES: chaque abonné trouvera jointe au présent bulletin une carte de son département indiquant l'emplacement des régions naturelles et leurs limites; ils auront intérêt à la conserver.

ENQUETE SUR LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES: un tableau récapitulatif des traitements effectués par les abonnés en 1960 a été fourni précédemment. Nous rappelons que ce tableau doit être dans la mesure du possible rempli le plus exactement possible (pour 3 ou 4 cultures ou variétés principales de chaque abonné) et expédié à la Station en fin d'année.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
P.LATARD

L'Agent technique chargé des questions maraichères
G.FERAND